



ADUCAF, l'Association qui défend les allocataires « *fâchés avec la CAF* »

Une qualité du service en berne. Des CAF fermées au public. Des dossiers en souffrance... En cas de litige, trop d'usagers restent seuls et sans défense face à la CAF.

Le Président d'ADUCAF a accepté de répondre à nos questions.

Qu'est-ce qu'ADUCAF et quel est son but ?

ADUCAF est l'Association de Défense des Usagers de la CAF. L'Association a été créée en 2013. Nous intervenons dans toute la France. Notre but n'est pas de remettre en cause le travail des agents des CAF, souvent confrontés à un manque de moyens, mais de veiller au bien-fondé de leurs décisions. ADUCAF rassemble des allocataires, des retraités de la CAF et des juristes en droit des prestations sociales. Nous venons en aide aux usagers. Car les règles applicables sont difficiles à comprendre. ADUCAF a été créée pour défendre tous les allocataires.

Quels types d'action menez-vous ?

Nous délivrons une information juridique. Si besoin, ADUCAF met en œuvre des actions de médiation. Enfin, lorsque la situation des allocataires est complexe, des avocats bénévoles prennent le relais.

Quels sont les résultats de vos actions ?

Une bonne partie des litiges est résolue par des recours amiables. D'autres situations sont réglées dans le cadre d'une instance judiciaire. Nos actions portent leurs fruits. Les CAF reviennent de plus en plus sur leurs décisions. Les magistrats n'hésitent plus à sanctionner les CAF.

Quels sont les litiges pour lesquels vous intervenez ?

ADUCAF agit en cas de suspension des allocations, lorsque les CAF procèdent sans préavis ou sans motif. De plus, nous contestons les « *trops-perçus* » et les mesures de recouvrement forcé des huissiers. Nous intervenons en cas de suspicion de fraude, pour l'ensemble des allocations. Mais la majeure partie des litiges concerne les bénéficiaires du RSA, de l'APL et de l'AAH (Allocation pour les Adultes Handicapés). Enfin, ADUCAF lutte contre le « *non-recours* », le fait pour les allocataires de ne pas demander les prestations auxquelles ils ont droit.

Y a-t-il, selon vous, de plus en plus de personnes concernées ?

Hélas oui... La montée de la précarité en Métropole et en Outremer génère des situations tendues. De même que la dégradation du service au sein des CAF.

Comment les usagers connaissent-ils ADUCAF ?

Par notre site internet www.aducaf.org. Et grâce au bouche à oreille. Les allocataires échangent. La parole se libère. Notamment sur les forums de discussion.

Quels sont vos partenaires ?

Nous travaillons avec les centres communaux d'actions sociales (CCAS), les associations d'insertion et les organismes caritatifs. Les assistantes sociales sont des relais efficaces.